



REGLEMENT

2018



Préambule

En application du Règlement Général des Compétitions FFE 2018 et de celui spécifique au CSO, le CRE PACA organise un circuit de compétition amateur et PRO ouvert à tous les cavaliers, sans distinction de région, avec pour objectif de permettre aux cavaliers régionaux de développer un projet sportif sur une saison et accessible au plus grand nombre.

Ce circuit est dénommé **MASTERS PACA JUMP**, en abrégé MPJ.

Le MPJ est un circuit destiné à récompenser les cavaliers, et non les couples « cavalier-cheval », ayant accumulés le plus grand nombre de points dans les épreuves labellisées « MPJ ». En conséquence, et sous les réserves du présent règlement, le cavalier peut obtenir des points avec différentes montures tout au long de la saison et figurer au classement dans plusieurs catégories.

Les organisateurs des concours retenus pour porter le label « Masters PACA Jump » doivent répondre à un cahier des charges portant sur différents critères : qualité des pistes, choix des officiels de compétition, accueil (parkings, boxes, restauration) et garantissant une prestation de qualité.

Article 1 – MASTERS PACA JUMP

Ce circuit se déroule tout au long de l'année 2018.

Le classement des Masters PACA Jump sera effectué sur 5 concours :

Etape 1 : CHAM (Aix (13) – 26 au 29 Avril 2018

Etape 2 : CE d'Istres – 18 au 21 Mai 2018

Etape 3 : Aix Meyreuil Sport - 14 au 17 Juin 2017

Etape 4 : La Sabretache (Berre - 13) 05 au 07 Octobre 2018

Etape Finale : CE Marseille Pastré - 16 au 18 Novembre 2018

❖ Catégories et Epreuves

Les MPJ se déroulent sur les catégories Amateur 2, Amateur 1 et Pro 2.

Chaque étape des MPJ devra inclure 6 épreuves imposées :

Amateur 2 : Vitesse 105 et Grand Prix 110

Amateur 1 : Vitesse 115 et Grand Prix 120

Pr0 2 : Grand Prix 130. Ces GP sont ouverts aux Amateurs Elites.

Les barèmes sont laissés au choix des organisateurs, sauf pour le GP 130 qui devra avoir un barrage dans son barème.

Les épreuves Amateurs se courent le samedi et le dimanche.

Les épreuves PRO se courent le samedi et le dimanche ou le vendredi et le samedi au choix de l'organisateur.



❖ Conditions particulières

Le circuit Masters PACA Jump utilise le support de concours existants dont le règlement spécifique est de la responsabilité de l'organisateur.

En vue d'éviter le dédoublement des épreuves, le nombre d'engagements est limité à 90 pour les épreuves du Masters PACA Jump, l'organisateur peut également appliquer une limitation à la journée.

Les cavaliers sont invités, lors de la publication du programme du concours, à vérifier ce point et à en tenir compte afin de s'engager sans tarder, aucune réclamation fondée sur le motif de l'impossibilité de s'engager en raison de l'absence de place dans l'épreuve ne sera admise.

Les engagements « Terrain » sont interdits, seuls les engagements sur invitation de l'organisateur sont valides pour la participation aux Masters PACA Jump.

Pour chacun des parcours, il sera prévu des obstacles doubles, triples (selon règlement général des compétitions), les organisateurs sont encouragés à utiliser une rivière lorsqu'elle est disponible.

Un cavalier peut participer et figurer au classement des MPJ dans plusieurs catégories.

Pour être au classement final des Masters PACA Jump : **la participation à l'étape finale est obligatoire**

Article 2 - Classements - Attributions des points

Les membres de l'organisation des Masters PACA Jump décident du mode de répartition suivant concernant le classement.

1er : 13 points	6ème : 7 points
2ème : 11 points	7ème : 6 points
3ème : 10 points	8ème : 5 points
4ème : 9 points	9ème : 4 points
5ème : 8 points	10ème : 3 points

Les cavaliers classés dans le premier quart de l'épreuve au-delà du 10ème bénéficient de 2 points, les cavaliers non classés mais participants (ayant pris le départ de l'épreuve) bénéficient d'1 point.

Les épreuves de vitesse bénéficieront d'un coefficient 1 et les épreuves Grand Prix bénéficieront d'un coefficient 1.5.

Dans le cas où un cavalier aurait plusieurs chevaux dans la même épreuve, le meilleur résultat de de l'épreuve sera retenu.

Des points de participation seront attribués aux couples de la façon suivante :

- 3 points supplémentaires par étape en cas de participation aux deux épreuves de la catégorie
- 1 point supplémentaire par étape en cas de participation à au moins une des épreuves de la catégorie.

N.B. : les points sont attribués en fonction de la place acquise dans l'épreuve par le cavalier, y compris lors de la dernière étape, le classement publié sur FFECOMPET faisant foi.



Article 3 – Récompenses

❖ Récompenses étapes

L'organisateur devra garantir 5 prix pour le GP 130.

L'organisateur devra garantir une remise des prix pour les 5 premiers des épreuves de la catégorie Pro et pour les 8 premiers des épreuves dans la catégorie Amateur.

❖ Récompenses classement final

Les membres de l'organisation des MPJ récompenseront les trois meilleurs cavaliers de chacune des catégories.

Les récompenses seront données uniquement aux cavaliers présents lors de la remise des prix, ils ne pourront se faire représenter pour recevoir ces cadeaux. Ceux-ci seront remis au cavalier classé juste après et ainsi de suite.

En cas d'ex aequo, et quelle que soit la catégorie, les points acquis lors de la dernière étape dans le Grand Prix du 2ème jour seront prépondérants.

La remise des prix du classement général se fera à cheval.

Article 4 - Litiges et réclamations

En cas de litige concernant une épreuve, son déroulement ou toute autre cause concernant le concours lui-même, les règles habituelles fixées par le règlement général des compétitions FFE s'appliquent intégralement.

En cas de litige concernant spécifiquement l'application du règlement du MASTERS PACA JUMP (classement, etc...), les réclamations devront être faites par écrit (mail ou courrier) au CRE qui les présentera à la commission des organisateurs du MPJ qui tranchera après avoir, le cas échéant, entendu le demandeur. Les décisions de la commission sont sans appel.